

Réunion GEMAPI à la mairie d'Yffiniac le 3/7/2019

Avant de faire le compte-rendu de cette réunion je rappelle que nous demandons cette réunion depuis début mars, nous ne comptons plus les déplacements en mairie, les courriers, les courriels ou les communications téléphoniques.

Compte-rendu de la réunion

Présents : Mme Jousseume maire de Langueux, M. Hinault maire d'Yffiniac, M. Bidault vice-président de SBAA en charge du dossier, M. David et M. Carpier des services techniques de SBAA.

Vivre en Bord de Baie est représenté par Jean-Yves Cabaret, Alain Helbert, Cédric Gloaguen et Sylvain Lelièvre.

Présentation de Vivre en Bord de Baie, l'association, ses objets, le recours en contentieux. On expose ensuite nos demandes :

- 1 - rehaussement dans les meilleurs délais de toutes nos digues à 7m47, conformément au PPRL-i, puis à 7m87 d'ici 2100
- 2 - restauration du bras ou ancien cours de la rivière Saint-Jean dévié et bouché par la commune d'Yffiniac
- 3 - retour dans le domaine public des digues privées des secteurs Buharais et Pont Derlande

Le bras du Saint-Jean

M. Hinault pour le point 2 conteste que c'est source d'inondation, la connette a été canalisée (buses de 800) et se déverse dans la baie au niveau de la porte à marée. Discussion animée avec Jean-Yves.

Les digues privées

Mme Jousseume nous fait part de ses réserves concernant le point 3, sur Langueux certains voudront conserver leur digue et ne sont pas disposés à supporter des servitudes de passage. M. le maire d'Hillion est parti en ordre dispersé mais c'est SBAA qui a la compétence des digues.

Jean-Yves explique que les digues les plus faciles à entretenir ont été prises par la commune au moment du remembrement alors que celles des secteurs Buharais et Pont Derlande, plus compliquées à entretenir, sont restées privées.

Pour M. Bidault le rachat des digues privées n'est pas prévu par la loi, pour leur entretien un accompagnement de la collectivité est possible. La taxe Gemapi est au maximum de 40€ par habitant. A ce propos M. Hinault indique que les prévisions actuelles seraient de 1,5 millions € rien que pour l'entretien des digues existantes, ce qui correspondrait déjà à 10€ de taxe Gemapi par habitant.

Cédric demande quels moyens seront mis en œuvre pour s'assurer que les travaux sur les digues privées sont réalisés ?

Réponse partielle de M. David : une déclaration d'utilité publique indiquera les servitudes et une déclaration d'intérêt général permettra d'aider les propriétaires.

On constate un frein par rapport à l'impulsion qui avait été donné par M. le maire d'Hillion. On espère que pour ces digues privées nous ne serons pas les victimes collatérales d'une guerre de clocher (ou de casaque) !

Les digues

M. David rappelle les grandes lignes de la mise en place de la Gemapi, les digues, les portes à marée, la prise en compte pour l'étude de dangers de phénomènes exceptionnels (fréquence de 20, 50 ans ?) puis précise le déroulement :

Été 2020 pour la fin de l'étude de dangers, mais le bureau d'étude pourrait demander des études complémentaires (c'est nouveau).

Automne 2020 pour le choix des niveaux de protection, voir un peu plus tard.

La date "butoir" du 1/1/2021 pour la pleine compétence risque de bouger par décision législative.

Question de Sylvain Lelièvre : la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc est-elle représentée dans les réunions Gemapi ? Réponse de M. Carpié : oui.

Fin de la réunion, durée environ 1h.

Pour le CA le rédacteur Sylvain Lelièvre